



Les Genevez, le 26 février 2020

AVIS OFFICIEL

MISE AU CONCOURS D'UN POSTE D'APPRENTI(E) EMPLOYE(E) DE COMMERCE

Les Conseils communaux de Lajoux et des Genevez mettent au concours le poste d'apprenti(e) employé(e) de commerce pour leurs Administrations communales. Le poste est réparti entre les deux communes sur la base d'une alternance par semaine.

Durant 3 ans, l'apprenti(e) aura l'occasion de s'occuper de la correspondance commerciale, (rédaction, envoi), de la comptabilité (créanciers, débiteurs), de l'accueil et du conseil aux citoyens au sein d'une administration publique.

Durée de l'apprentissage : 3 ans

Entrée en fonction : août 2020

Qualités requises : Avoir terminé avec succès sa scolarité obligatoire. Aptitude à travailler en équipe tout en faisant preuve d'une certaine autonomie et de discrétion dans l'exécution des tâches.

Délai de postulation : 31 mars 2020

Les dossiers de candidature, comprenant une lettre de motivation manuscrite, le cv et la copie des derniers bulletins scolaires, sont à adresser, avec la mention « Postulation » à :

Conseil communal des Genevez
Administration communale
2714 Les Genevez

Des renseignements peuvent également être obtenus auprès des administrations communales (Lajoux : 032 484 94 27, Les Genevez : 032 484 94 88).

Les Conseils communaux des Genevez et de Lajoux

**INFORMATION : Exceptionnellement le bureau communal sera fermé
lundi après-midi 2 mars 2020. Merci d'en prendre note.**